

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	2
Absents	13
Total des votes	24

7. Finances locales
7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du sept février deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme DUVAL

Absent(s) excusé(s) : M. DUCLOS, Mme GAUTIER, M. GUENNI, Mme VANNIER

Absent(s) : M. DEPLANQUES, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : M. DUCLOS à M. BERNARD, Mme GAUTIER à M. CANTELOUP

13-2023 Attribution de subvention à des particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU 2016 – 2022 – Nadia DEHAN

La Ville de Pont-Audemer a engagé une OPAH-RU en octobre 2016 pour une durée de 6 ans.

Elle a, en parallèle, mis en œuvre un programme d'aides complémentaires aux particuliers selon plusieurs axes stratégiques :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- Mobilisation des logements vacants,
- Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique,
- Adaptation des logements,
- Copropriétés,
- Façades.

Par courrier, SOLIHA, opérateur mandaté pour le suivi-animation de l'OPAH-RU 2016-2022, sollicite de la commune de Pont-Audemer l'octroi de subventions au profit d'un propriétaire.

Après calcul du coût prévisionnel des travaux (73 367,86 € TTC), le montant des subventions

a été estimé ainsi :

Accusé de réception en préfecture 027200077329-20230213-13-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception en préfecture : 17/02/2023

Montant de la subvention de Pont-Audemer : 9 962 €

Nature de l'intervention	Dossiers	Montant proposé	Total engagé
Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé		7 962 €	
Mobilisation des logements vacants			
Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique		2000 €	
Adaptation des logements			
Copropriétés			
Façades			
TOTAL ENGAGE			9 962 €

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU la décision du bureau municipal du 16 janvier 2023,

VU le règlement des aides complémentaires de la Ville de Pont-Audemer à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH 2016-2022.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance

Vanessa DUVAL

Fait à PONT-AUDEMER, le 13 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS



Publié le 17/02/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230213-13-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023